

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 213**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY / MME. MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Dispositif "classes transplantées" Aides financières aux familles des enfants issus de  
quartiers prioritaires

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction des Territoires et de l'Action Sociale**

## PRESENTATION

Le Service Départemental d'Action Sociale est sollicité par des familles en grandes difficultés et des enseignants pour participer au financement de départs en classes transplantées d'enfants scolarisés en écoles primaires des quartiers prioritaires. Ces classes transplantées sont réalisées sur le territoire national pour une durée de 4 à 5 jours.

La participation financière du Conseil Départemental à ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les exclusions, et permet d'assurer la mission de prévention auprès de ces familles en difficulté.

Par décision N° 11 du 13 décembre 2002, l'assemblée départementale a adopté un programme afin de participer à la mise en place de projets collectifs de développement social favorisant l'insertion scolaire des enfants.

Ainsi, grâce à ce programme, des actions collectives en lien avec l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales ont permis le financement de classes transplantées depuis 2003.

Au titre de l'année 2016, un crédit de 26 000 € a été inscrit au Budget (Chapitre 65 – Fonction 51 – Article 652 418 – Programme 10661), destiné à financer ces actions.

Par décision du 25 mars 2016 (rapport n° 6), la commission permanente a décidé l'octroi d'allocations pour des départs en classes transplantées d'enfants issus de quartiers prioritaires à hauteur de 26 000 euros, soit 405 enfants répartis sur 11 classes..

Cependant, certains projets ayant été annulés, la totalité du budget n'a pas été dépensée.

A ce titre, nous proposons sur le budget restant soit la somme de 5 200 euros, le projet pour l'école primaire St Charles 13003 MARSEILLE, d'un montant de 1440 euros pour un séjour du 10/10/2016 au 14/10/2016 pour 24 enfants .

La participation du Conseil Départemental aux frais du séjour est de 60 € maximum pour les classes rouges sur présentation de l'Etat Civil de l'enfant et des parents, ainsi que du RIB du parent responsable. Une participation maximale de 15 € par enfant est demandée aux parents.

L'aide est versée aux familles éligibles sur la base des listes de présence émargées par les parents et transmises au retour des enfants au Service Action Sociale.

La participation financière se fera au prorata des enfants effectivement partis.

## OBJET DU PRESENT RAPPPORT :

Le présent rapport a pour objet de présenter les projets déposés par les écoles suivantes :

NON DE L'ETABLISSEMENT	DATES ET LIEU DE L'ACTION	NOMBRE D'ENFANTS	PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL
Ecole St Charles II 36 Rue du 141 <sup>ème</sup> Ria 13003 MARSEILLE	Du 10/10 au 14/10 2016 classe rousse à St Julien en Champsaur	24	60 € x 24 = 1 440 €
<b>TOTAL</b>		<b>24</b>	<b>1440 €</b>

## INCIDENCE FINANCIERE

N° Programme	N° Opération	Libellé	Imputation	Engagement
10661	2014-10661- 2014106612	Projet collectif de développement social	65-51-652418	1 440 €

## PROPOSITION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion Sociale et Professionnelle, je vous invite à bien vouloir statuer sur cette proposition dont le montant s'élève à 1 440 €. En cas de décision favorable, la dépense correspondante sera prélevée sur le crédit disponible, au chapitre 65 – fonction 51 – article 652418 au programme 10661 de l'exercice 2016.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL